

5 e.Distribution SAS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 20 000 EUROS
SIEGE SOCIAL 1537 Route de Beaucaire 69700 Loire sur Rhône
Immatriculation au RCS de Lyon 510 581 564

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 8 juillet 2009

L'an 2009, le 8 Juillet, à 18 heures,
Au siège social,

Les actionnaires de la société **5 e.Distribution**, SAS au capital de 20 000 €, divisé en 200 actions de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire 1537 Route de Beaucaire 69700 Loire sur Rhône sur convocation du président.

Il est établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur REGUIGA Mifetah en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Eric STORA est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que tous les actionnaires sont présents ou représentés. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- un exemplaire des statuts de la société

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Libération du solde du capital social de la société;
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

HA

ES.

Le Président présente à l'Assemblée son rapport.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président approuve la libération intégrale du capital et constate le versement de la somme de 10 000€ au crédit du compte bancaire, comme en témoigne l'attestation délivrée par la banque.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier les articles 7 et 8 du chapitre Apports- Capital social des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 7 - Apports

Les soussignés apportent à la Société, savoir

Apport en numéraire

Monsieur REGUIGA Meftah

apporte à la Société la somme de 15 000 euros (trente mille euros)

Monsieur STORA Eric

apporte à la Société la somme de 5 000 euros (dix mille euros)

Montant des apports en numéraire : 20 000 euros.

Lesdits apports correspondant à 200 actions de 100 euros, souscrites en totalité et libérées chacune pour moitié soit pour un total de 10 000 euros. La libération du solde interviendra en une ou plusieurs fois sur appel de fonds du Président, dans un délai maximum de cinq ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Ladite somme correspondant à la souscription et à la libération partielle des 200 actions ordinaires de 100 euros chacune, soit 10 000 euros a été déposée ainsi que l'atteste le Certificat du dépositaire établi par la Banque Populaire Loire et Lyonnais 141 rue Garibaldi 69003 Lyon pour le compte de la Société en formation.

La libération intégrale des actions et le versement du solde du capital sont intervenus le 7 juillet 2009, comme en témoigne l'attestation établie par la Banque Populaire Loire et Lyonnais 141 rue Garibaldi 69003 Lyon pour le compte de la Société.

ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 20 000 euros.

Il est divisé en 200 actions de 100 euros chacune entièrement souscrites, de même catégorie, et libérées intégralement au 07/07/2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NR ES

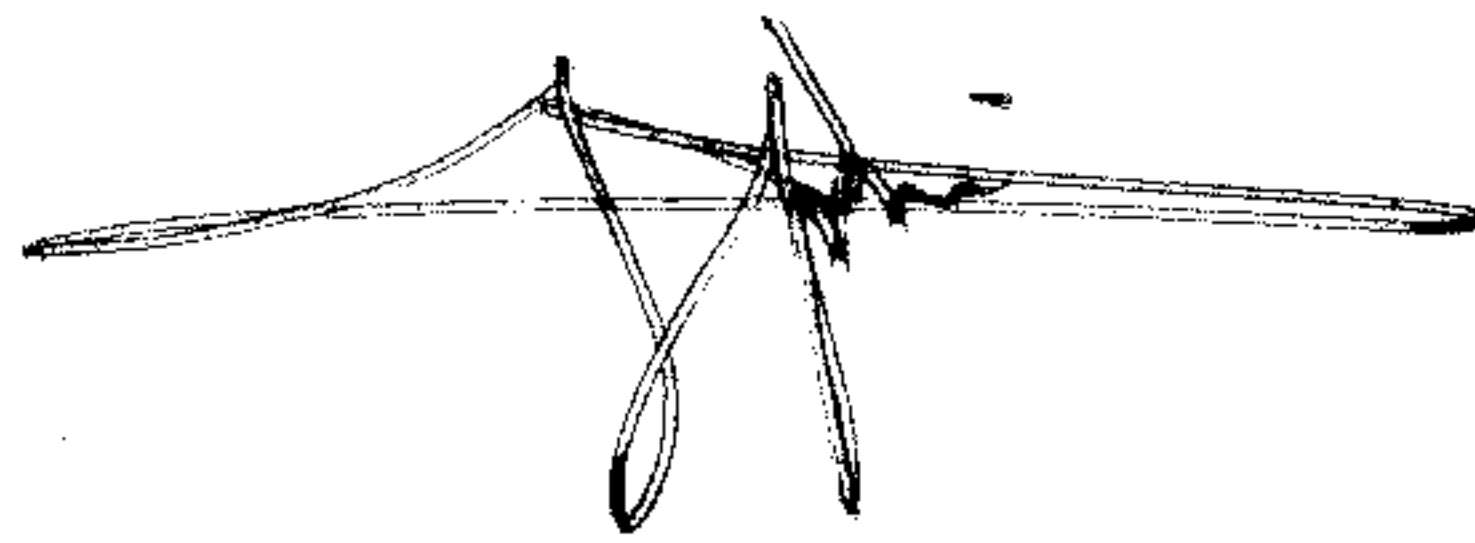
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Président.

M Reguiga
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name of the President.

5 e.Distribution SAS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 20 000 EUROS
SIEGE SOCIAL 1537 Route de Beaucaire 69700 Loire sur Rhône
Immatriculation au RCS de Lyon

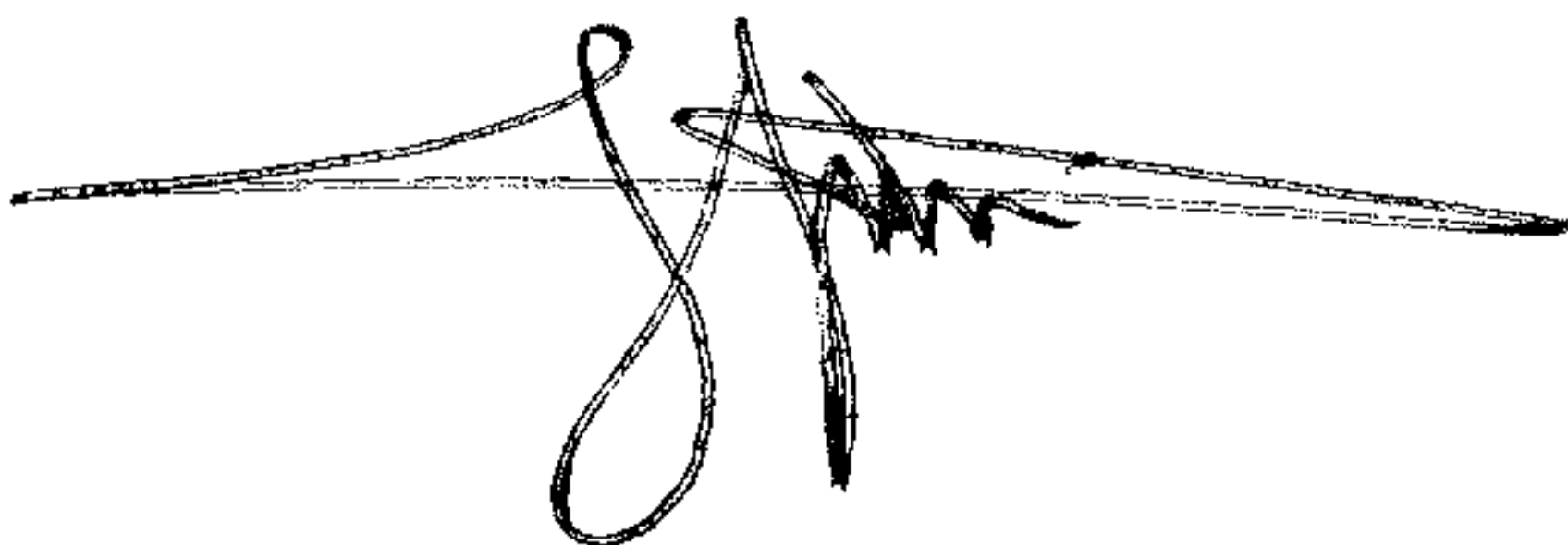
ETAT DES SOUSCRIPTIONS ET DES VERSEMENTS

Noms souscripteurs	Nbre actions Souscrites	Montant des Souscriptions	Versements effectués
M.REGUIGA Meftah 4 bis Chemin de Charrière 69570 Dardilly	150 actions	15 000 euros	15 000 euros
M.STORA Eric 14 Hameau des Pins 69360 Communay	50 actions	5 000 euros	5 000 euros
TOTAL	200 Actions	20 000 euros	20 000 euros

Le présent état qui constate la souscription de 200 actions de la Société **5 e.Distribution SAS**, ainsi que le versement de la somme de 20 000 euros correspondant à la totalité du nominal desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable par M REGUIGA Meftah, Président.

Fait à Loire sur Rhône,
Le 8 juillet 2009

Meftah Reguiga



eric STORA

